



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Pays
Avallonnais
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



Compte-rendu du Comité de pilotage Natura 2000

Site « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Mardi 5 décembre 2023 à 14 heures

Salle des conseils de Mailly-le-Château

Rédacteur du présent document : Estelle BURLOTTE

Validé par le Président du Comité de Pilotage et le Président du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des participants dans un délai maximum de cinq jours ouvrés suivant la date d'envoi.

Documents de référence : [Document préparatoire – Diaporama de présentation](#) – [Diaporama étude cartographie d'habitats](#)

26 personnes présentes de 22 structures membres du COPIL :

Monsieur Olivier BERTRAND, Président du COPIL et Maire d'ARCY-SUR-CURE
Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire de la Commune de MAILLY-LE-CHATEAU
Madame Monique MILLEREAUX, Maire de la Commune de SAINT-MORE
Monsieur Didier SWIATKOWSKI, Maire de la Commune de VOUTENAY-SUR-CURE
Monsieur André VANHOUCHE, Maire de la Commune de FONTENAY-SOUS-FOURONNES
Madame Annie DUFRESNE, élue à Commune de BROSSES
Monsieur Bertrand BARRE, chargé de mission Natura 2000 à Région Bourgogne-Franche-Comté
Madame Brigitte CARNOY, élue à la Commune de FONTENAY-PRES-VEZELAY
Monsieur Bruno BOUCHARD, Président du Comité Départemental de Spéléologie (CDS89)
Madame Catherine SCHMIDT, Présidente de Yonne Nature Environnement
Monsieur Christophe BERNIER, Chargé de mission Natura 2000 au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
Madame Claire LEVACHER, chargée de mission du Plan Climat Air Energie Territorial à la CCAVM
Monsieur Didier VOILLOT, Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne (LPO 89)
Madame Edwige DORBON, membre de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne (ADENY)
Monsieur Guillaume PAPIN, Directeur du Pays Avallonnais
Monsieur Jean-Claude ROCHER, vice-Président de l'Association de Défense des Sites de l'Yonne et de la Cure (ADYC)
Monsieur Jean-Michel DEDIEU, 1^{er} adjoint de la Commune de MAILLY-LE-CHATEAU
Madame Jeanne LOISIER, Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne (LPO 89)
Madame Loreley PRUNIER, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)
Madame Lucie DESVAUX, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)
Madame Magdalena BRUGGER, chargée de mission entomologiste à la Société d'Histoire Naturel d'Autun (SHNA-OFAB)
Monsieur Pierre MORIN, vice-Président du Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais, en charge de Natura 2000
Monsieur Robin CHOMBART, technicien rivières au Syndicat Mixte du Bassin du Serein (SMBS)
Madame Sophie CHOKOMIAN, service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne (DDT89)
Monsieur Yves VECTIN, élu au Conseil Départemental de l'Yonne (CD89)
Madame Estelle BURLOTTE, chargée de mission Natura 2000 au Pays Avallonnais

Une structure invitée : Bureau d'étude BIOTOPE : Pierre AGOU, chef de projet et David CRISTIAN, chargé d'étude

Personnes et membres excusés :

Monsieur Pascal GERMAIN, Président du Comité Syndical du Pays Avallonnais et de la CCAVM
Madame Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly-la-Ville
Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne : Patrice HENNEQUIN
Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs : Etienne BOILEAU, Président
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FMME) : Pascal CALMUS, Président
Institut National des Appellations d'Origine (INAO) : Nathalie SUAREZ

Olivier BERTRAND, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Après un tour de table, il donne la parole à Monsieur Pierre AGOU.

O.J N°1 : PRESENTATION DE L'ETUDE « CARTOGRAPHIE DES HABITATS REALISEE SUR LES SECTEURS DU SEREIN ET D'ARCY-SUR-CURE »

Monsieur Pierre AGOU, chef de projet du bureau d'étude Biotope présente les résultats de l'étude de cartographie des habitats réalisée en 2023 sur les secteurs d'Arcy-sur-Cure et du Serein en s'appuyant sur le diaporama de présentation. Les différents habitats étudiés sur le site sont présentés ainsi que leur répartition et leur état de conservation.

Messieurs Jean-Michel DEDIEU et Jean-Claude ROCHER font part de leurs inquiétudes à propos de certaines espèces exotiques envahissantes qui se développent sur le territoire du sud de l'Yonne (notamment l'Ailante à Mailly-le-Château, les rats musqués, ragondins et cygnes au bord de l'Yonne). Ont-elles fait l'objet de l'étude ? Monsieur Pierre AGOU explique que ce n'était pas le sujet des inventaires réalisés mais que toutefois, les espèces végétales envahissantes observées sur le terrain ont été notées comme altérations aux habitats. Les observations concernent principalement le Robinier faux acacia dans les habitats forestiers et la Renouée du Japon sur un petit secteur du Serein. Monsieur Robin CHOMBART répond qu'aux abords du Serein, le SMBS peut intervenir, dans le cadre de ses missions. Pour les autres secteurs en bords de cours d'eau, le sujet peut être abordé avec les autres opérateurs du GEMAPI du territoire. Estelle BURLOTTE ajoute que sur le périmètre du site Natura 2000, des actions d'élimination de ces espèces pourraient être entreprises dès 2024 avec l'accompagnement du CBNBP (cf. programme prévisionnel 2024). Les communes concernées pourraient ensuite reproduire les opérations sur les secteurs en dehors du site Natura.

Estelle BURLOTTE complète la présentation de Monsieur Pierre AGOU en remettant l'étude dans le contexte du site Natura 2000 : la nouvelle répartition des habitats ainsi que les nouveaux habitats identifiés entraîneront dès 2024 une analyse pour éventuellement réajuster les enjeux du site, leurs priorités ainsi que les actions qui en découlent (par exemple sur les prairies, habitats très peu représentés sur le site avant la réalisation de l'étude).

O.J N°2 : PRESENTATION ET PREMIERS RESULTATS DE L'ETUDE DE SUIVI DES PAPILLONS SUR LES PELOUSES CALCICOLES

Estelle BURLOTTE présente le contexte, les objectifs, la méthode ainsi que les premiers résultats de l'étude démarrée cette année sur 7 pelouses du site Natura 2000 (3 pelouses non gérées et 4 pelouses en gestion par des contrats Natura 2000). Au total, 48 espèces ont pu être observées et déterminées (les espèces non identifiables sans mise à mort n'ont pas été déterminées) au cours des 5 mois d'étude. La liste est présentée en annexe de ce compte-rendu. Si des différences de cortèges apparaissent très nettement au cours des différents mois, la première analyse des résultats ne montre pas encore de différences significatives entre les 7 sites étudiés. Estelle BURLOTTE précise que des résultats en termes d'effets dès la première année n'étaient pas attendus puisqu'il s'agit d'un suivi sur plusieurs années (minimum 5 ans) et non d'un simple inventaire. Madame Magdalena BRUGGER ajoute que pour voir apparaître de vraies tendances, il faudra attendre au minimum 3 années pour que le nombre de données recueillies soit assez conséquent et que les opérations de gestion entreprises sur certaines pelouses puissent influencer le cortège d'espèces. Il est noté que les résultats devront également tenir compte de paramètres non directement liés à la gestion du site (météo, taille et situation des parcelles, état des populations en dehors du site...).

O.J N°3 : PRESENTATION DU BILAN DES ACTIONS 2023

Estelle BURLOTTE présente le bilan des actions conduites en 2023 sur le site Natura 2000 (cf. p.14 à 26 du diaporama et document préparatoire).

Au sujet de l'AMI (p.19), Madame Annie DUFRESNE fait part des remarques de certains administrés de la commune de Brosses lorsque le premier broyage a été réalisé en 2022 sur la pelouse communale. Ils avaient été choqués que la terre soit mise à nue. Estelle BURLOTTE explique qu'une telle opération est nécessaire pour permettre à la végétation spécifique des pelouses sèches de se réinstaller. Les photos de la parcelle de Brosses en 2023, montrent que le site a retrouvé un aspect plus naturel et que les prunelliers, qui formaient un manteau infranchissable de 2 mètres de haut et empêchaient toute autre végétation de s'exprimer, peinent à repousser. Elle ajoute qu'il est important de communiquer lors de ce type d'opérations pour favoriser l'acceptation locale. De ce fait, une communication sera réalisée par la Commune d'Arcy-sur-Cure et le CEN à l'occasion de la réouverture de pelouse sur le Cotât Leroy, prévue cet hiver dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Concernant les suivis chiroptères (p.20 à 24) : les courbes des effectifs des sites de mise-bas montrent qu'un aménagement (petits rhinolophes de Cravant) ou à l'inverse un dérangement (petits rhinolophes de l'Isle-sur-Serein), semble agir instantanément sur l'effectif d'une colonie. A l'inverse, les effets d'une mise en tranquillité d'une cavité d'hibernation ne semblent pas immédiats (cavités de Mailly-la-Ville). A la grotte des fées (Arcy-sur-Cure), il a fallu 10 ans pour que les effectifs augmentent considérablement et durablement (cette année, un effectif record de Grands rhinolophes a été atteint). Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que ce n'est pas parce que des effectifs augmentent sur un site que les populations se portent bien sur le territoire et qu'il est nécessaire de continuer les actions en faveur des espèces (sensibilisation, protection physique et/ou réglementaire, aménagement) pour tenter de limiter le déclin général des populations à plus grande échelle.

Concernant le **récapitulatif du temps consacré par mission** (p. 26), Estelle BURLOTTE explique les écarts entre le prévisionnel et le réalisé sur les postes « mise en œuvre de la contractualisation » (pas de nouveaux contrats démarrés cette année, ni de demandes de paiement des contrats en cours du fait du changement de l'autorité de gestion) et « gestion administrative et financière ». A propos de ce dernier poste, Monsieur Olivier BERTRAND rappelle la rigueur administrative de la gestion des fonds européens, qui nécessite que l'animatrice y consacre une grande part de son temps. Monsieur Bertrand BARRE explique que la Région travaille justement sur la simplification de ces procédures.

Le Comité de pilotage prend acte du rapport d'activités tel qu'il est présenté.

O.J N°4 : BUDGET DU SITE NATURA 2000 EN 2023

Estelle BURLOTTE présente la répartition du budget dédié au site Natura 2000 en 2023, qui s'élève à 151 000 €. La part consacrée aux contrats représente 47 %, celle consacrée à l'animation 34 % et celle de l'étude conduite par Biotope 19 %.

Le Comité de pilotage n'émet pas remarques sur le budget présenté.

O.J N°5 : PROGRAMME D'ACTIVITES 2024

Estelle BURLOTTE présente le programme prévisionnel des actions pour 2024 dont la poursuite des actions en cours et les nouveaux projets. De nouveaux contrats sont en réflexion, dont celui de l'aménagement du gîte à petits rhinolophes à l'Isle-sur-Serein qui est déjà bien avancé et n'attend plus que l'approbation de la Région pour être mis en œuvre.

Concernant les **actions de communication**, Monsieur Jean-Michel DEDIEU demande si le sujet de la pollution lumineuse pourrait être ajouté. Madame Sophie CHOKOMIAN signale que la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a justement conduit une étude sur le sujet et qu'une restitution publique aura lieu le 14 décembre à 18 à Saint-Fargeau ([voir affiche](#)). Des questions sont posées à propos des effets de l'éclairage nocturne sur les chauves-souris. Estelle BURLOTTE explique que si quelques espèces (pipistrelles) profitent des rassemblements d'insectes autour des lampadaires, d'autres espèces (Rhinolophes, Grands murins et Murins à oreilles échanquées notamment) sont très fortement dérangées par les éclairages nocturnes. Il s'agit bien d'un sujet qui pourrait être développé dans les années à venir sur le site Natura 2000.

Une question est posée à propos du projet d'extension du site Natura 2000 du Parc du Morvan. Madame Sophie CHOKOMIAN et Estelle BURLOTTE expliquent que ce projet est en cours d'étude et que des échanges ont démarré entre les animateurs des deux sites pour voir comment envisager un partenariat pour l'animation sur d'éventuelles extensions qui auraient lieu dans le Vézélien et qui amèneraient sur le site du Parc des enjeux actuellement traité sur le site « Sud Yonne » (pelouses calcicoles et chauves-souris par exemple).

Le Comité de pilotage n'émet pas d'autres remarques et approuve le programme tel qu'il est proposé.

O.J N°6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Sophie CHOKOMIAN apporte des éléments sur des dispositifs complémentaires à Natura 2000 qui pourraient permettre de faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur des pelouses calcaires en travaillant sur la maîtrise foncière :

- Le [Fonds Vert](#) qui peut financer l'acquisition de parcelles et des travaux de restauration et d'entretien en dehors des sites Natura (sur le site, ces actions sont finançables par les contrats Natura 2000).
- L'acquisition par les communes des biens sans maîtres.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Olivier BERTRAND** remercie la Commune de Mailly-le-Château d'avoir accueilli le Comité de Pilotage et **lève la séance à 16 heures 20.**

ANNEXE : LISTE DES ESPECES DE RHOPALOCERES ET ZYGENES OBSERVEES SUR LES PELOUSES (ETUDE PAPILLONS)

Nom Latin	Nom vernaculaire	Nombre d'observations sur chaque pelouse						
		CVL	Givry	Ta	Tb	UG1	UG2	UG3
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure (Le)	0	1	2	1	2	2	0
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne (Le)	1	1	0	0	0	1	0
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail (Le)	2	0	3	3	3	3	2
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette (La)	2	1	1	0	0	0	2
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce (Le)	0	0	0	0	1	0	1
<i>Brintesia circe</i>	Silène (Le)	0	2	1	1	2	1	1
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée (L')	0	0	0	0	0	0	1
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale (Le)	1	2	1	1	1	1	1
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun (Le)	3	3	4	1	4	4	3
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré (Le)	1	0	0	0	0	0	0
<i>Colias crocea</i>	Souci (Le)	1	0	0	0	0	0	0
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle (L')	0	1	0	0	0	0	0
<i>Erebia aethiops</i>	Moiré sylvicole (Le)	1	0	0	0	0	0	0
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie (Le)	1	0	0	0	1	0	0
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron (Le)	0	0	1	0	0	0	0
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine (La)	0	0	0	0	0	1	0
<i>Hipparchia genava</i>	Sylvandre helvète (Le)	1	1	1	2	1	0	0
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé (Le)	2	1	1	1	0	2	1
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré (Le)	1	0	0	0	0	0	0
<i>Jordanita globulariae</i>	Procris des Centaurées (Le)	0	0	1	0	0	0	0
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère (La), Satyre (Le)	2	0	0	0	2	3	3
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré (Le)	0	1	2	2	2	2	3
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commune (Le)	2	0	0	0	2	0	2
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux (Le)	0	0	0	0	0	0	1
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste (Le)	3	2	4	4	3	2	2
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil (Le)	2	0	3	1	2	2	1
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil (Le)	2	2	3	2	2	2	2
<i>Melitaea athalia/celadussa complexe</i>		0	1	0	0	0	0	0
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain (La)	0	0	0	1	0	0	0
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées (La)	1	0	0	1	1	0	0
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois (Le)	1	1	0	0	0	0	0
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue (La)	0	0	1	0	0	0	0
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine (La)	0	0	0	1	0	0	0
<i>Papilio machaon</i>	Machaon (Le)	0	1	1	2	0	0	2
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou (La)	0	0	0	0	0	0	1
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave (La)	0	0	0	0	1	0	0
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane (L')	2	1	2	1	0	1	2
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles (L')	0	1	1	0	0	0	0
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière (L')	0	1	0	1	0	0	0
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis (L')	1	1	1	0	2	1	0
<i>Satyrrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse (La)	0	0	0	1	0	0	1
<i>Satyrrium spini</i>	Thécla des Nerpruns (La)	0	1	0	0	0	0	0
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent (L')	0	0	0	0	1	0	0
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque (L')	0	0	0	0	1	0	0
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain (Le)	1	1	0	1	1	1	0
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain (Le)	0	0	0	1	1	0	0
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons (La)	0	1	0	0	0	0	0
<i>Zygaena fausta</i>	Zygène de la Petite coronille (La)	1	1	1	1	1	1	0